

En voici l'histoire succincte :—

Adoptée quatre fois et encore en vigueur .....	2
“ trois “ .....	0
“ deux “ .....	5
“ une “ .....	22
<hr/>	
Circonscriptions où elle est aujourd'hui en vigueur .....	29
<hr/>	
Rejetée la première fois et non proposée de nouveau .....	17
Adoptée la première fois, mais rejetée la seconde. ....	30
Adoptée deux fois et rejetée deux fois .....	1
Adoptée une fois et rejetée deux fois .....	1
Adoptée deux fois et rejetée une fois .....	2
Rejetée deux fois et non adoptée du tout .....	1
Adoptée trois fois, rejetée la quatrième, adoptée la cinquième et rejetée la sixième fois .....	1
<hr/>	
	53

Le comté de Richmond, P.Q., est régi par la vieille loi Dunkin, mais une élection eut lieu en 1888 à la suite d'une pétition demandant l'abrogation de cette loi. Le résultat du vote fut défavorable aux pétitionnaires.

L'état suivant indique les circonscriptions dans lesquelles la loi de Tempérance du Canada était en vigueur le 31 décembre 1897 :—

Nouvelle-Ecosse.	N.-Brunswick.	Ile du Prince-Edouard.	Québec.	Manitoba.
Annapolis.	Albert.	King.	Brome.	Lisgar.
Cap-Breton.	Carleton.	Queen.	Richmond.	Marquette.
Cumberland.	Charlotte.	Prince.		
Digby.	Frédéricton.			
Guysborough.	King.			
Hants.	Northumberland.			
Inverness.	Queen.			
King.	Sunbury.			
Pictou.	Westmoreland.			
Queen.	Yarmouth.			
Shelburne.	York.			

Dans les provinces d'Ontario et de la Colombie-Anglaise, l'acte n'est pas du tout en vigueur.

#### PLEBISCITES SUR LA PROHIBITION DU COMMERCE DES LIQUEURS.

PROVINCES.	Date.	VOTES ENREGISTRÉS.		Majorité pour	Nombre de votes d'après les listes de la Puissance.	Moyenne des votes enregistrés au nombre des votants sur les listes.
		Pour.	Contre.			
Manitoba .....	23 juillet '92	18,637	7,115	11,522	{ (Ann '91) 46,669 }	55 18
Ile du Prince-Edouard.	15 déc. '93	6,118	1,923	4,195	{ (Ann '91) 24,065 }	33 41
Nouvelle-Ecosse .....	15 mars 94	43,756	12,355	31,401	{ (Ann '95) 111,124 }	50 49
Ontario .....	19 juin 94	192,497	110,757	81,740	{ (Ann '95) 650,021 }	46 65